

Image not found or type unknown



Maison Vendu aux enchères

Par **didiab**, le **28/05/2015** à **14:49**

Bonjour

Ma maison va Eyre vendu aux enchères le 1 et juillet 2015

Mais j'ai réussi a reunir la somme total que je doit a la banque.puis je réglé ma dette avant les enchères ??

Merci

Par **domat**, le **28/05/2015** à **18:04**

bjr,

je pense que vous devez saisir le juge de l'exécution en application de l'article L331-5 du code de la consommation qui indique dans son dernier alinéa:

" Lorsqu'en cas de saisie immobilière la vente forcée a été ordonnée, le report de la date d'adjudication ne peut résulter que d'une décision du juge chargé de la saisie immobilière, saisi à cette fin par la commission, pour causes graves et dûment justifiées."

cdt